

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Commune de MONTCARRA Arrondissement de LA TOUR DU PIN</p> <p>Nombre de Conseillers En exercice : 15</p> <p>Présents : 9 Procuration : 3 Votant : 11</p> <p>Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>N°04-2023 : Approbation du compte administratif 2022</p> <p>L'an deux mille vingt-trois, le treize-février, à 19h30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire</p> <p>Etaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, DOUCHET Christophe, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle, PERRISSEZ Joel, SIGNOL Virginie</p> <p>Était absent : DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, MANCEAU Antoine, PENET Sacha, PETITPIERRE Yves, RIVOIRE Christine,</p> <p>Procuration donnée : 3 - DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, PETITPIERRE Yves, RIVOIRE Christine,</p> <p>Virginie SIGNOL a été nommée secrétaire de séance.</p>
--	--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la présentation du compte administratif communal de l'exercice **2022** est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Joel PERRISSEZ élu, président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice **2022**, dressé par Monsieur David EMERAUD, maire.

Joel PERRISSEZ, président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif **2022**, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Résultat reporté (clôture de 2021) :		130 127.82 €
Affectation investissement 2022 :		-40 127.82 €
Recettes de l'exercice 2022 :	481 240.46 €	481 240.46 €
Dépenses de l'exercice 2022 :	- 389 089.00 €	-389 089.00€
<i>Résultat de l'exercice 2022 :</i>	<i>92 151.46 €</i>	
Excédent de fonctionnement définitif :		182.151.46 €

<u>INVESTISSEMENT</u>		
Résultat reporté (clôture de 2021) :		270 570.54 €
Recettes de l'exercice 2022 :	595 619.15 €	595 619.15 €
Dépenses de l'exercice 2022 :	-659 411.66 €	-659 411.66 €
<i>Résultat de l'exercice 2022 :</i>	<i>-63 792.51€</i>	
Excédent d'investissement définitif :		206 778.03 €
<i>Excédent de fonctionnement définitif :</i>		<i>388 929.49 €</i>

Vu, le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu, la délibération de ce jour adoptant le budget primitif 2022,

Vu, la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice **2022** présenté par le receveur municipal ;

Vu, le compte administratif de l'exercice **2022** de la commune, présenté par Monsieur le Maire ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Joel PERRISSEZ, président de séance, Monsieur le maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 pour, 0 contre et 0 abstention :

- ✓ **APPROUVE** le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice **2022** ;
- ✓ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement pour la somme de **182 151.46 €** de la manière suivante :
 - 80.000.00€ au compte 002
 - 102.151.46€ au compte 1068

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

David EMERAUD, Maire

